

ELNE, le 23/01/2025

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 janvier 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice et dûment convoqué le seize janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.*

**Conseillers présents** Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Christelle JIMENEZ, Pere MANZANARES, Hayat OUTAOUKHTALT, Roland CASTANIER, Rose-Marie MATTIANI, Annie PEZIN, Francis MOLINA, Thierry SANCHEZ, Catherine NOGUES, Alicia PARRA, Anabelle ARANDA, Frédéric CERMENO, Mathieu STUBER, Guillem CAYROL, Yacine EL GHAOUAL, Sabrina NOUNI, Patrice GONZALEZ, Jacques POIRSON, Jean-Marie LEFEVRE, Tony SALGUERO.

**Pouvoirs** Laetitia CANTE à Pere MANZANARES, André TRIVES à Hayat OUTAOUKHTALT, Anne-Lise MIRAILLES à Nicolas GARCIA, Joseph SANCHEZ à Jacques POIRSON.

**Conseillers non représentés** Fabrice WATTIER, Marie MARTINEZ, Virginie PASTORE-TAVERNIER.

**Présidence de la séance** Nicolas GARCIA, Maire

**Secrétariat de la séance** En application de l'article 2121-15 du CGCT, Annie PEZIN est désignée Secrétaire de séance. Elle est assistée par Gilles CHARREAU, Directeur Général des Services.

**Quorum** En application de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. La majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice.

A l'ouverture de la présente séance, **il est constaté que le quorum est atteint.**

### Ordre du jour de la séance

	POINTS EXAMINES EN SEANCE	RAPPORTEURS
	Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024	M. le Maire
Délibération 01	Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire	M. le Maire
Délibération 02	Complexe sportif - Rénovation énergétique – Demandes de subventions	J. FAJULA
Délibération 03	Maternité Suisse - Mécénat Groupe Dassault - Convention	M. le Maire
Délibération 04	Centre Municipal de Santé - Acquisition du couloir	R. CASTANIER
Délibération 05	Ecole Louise Michel - Subvention exceptionnelle - Voyage	A. ARANDA
Délibération 06	Ecole élémentaire Dolto - Subvention exceptionnelle - Voyage	A. ARANDA
Délibération 07	Franca - Mise à disposition de locaux pour stage BAFA	A. ARANDA
Délibération 08	Maternité suisse - Dépôt d'œuvres d'art - Convention	R.M. MATTIANI
Délibération 09	Compagnie <i>Troupuscule</i> - Convention de cadrage	R.M. MATTIANI
Délibération 10	Intempéries à Mayotte – Don au Secours populaire	M. le Maire

## **Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers s'ils ont des remarques ou observations à formuler quant au procès-verbal de séance du Conseil municipal du 18 décembre 2024 qui leur a été transmis avec la convocation.

En l'absence de toute remarque, **le procès-verbal de séance du Conseil municipal du 18 décembre 2024 est adopté.**

## **01 – Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire**

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020.

1. Par arrêté du 15 octobre 2024, concession cinquantenaire n°3666 de deux casiers du groupe de caveaux en élévation dans le cimetière neuf communal.
2. Par décision du 9 décembre 2024, renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association *Sites & Cités remarquables de France le Réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Sites patrimoniaux*, moyennant une cotisation de 403,14 €TTC au titre de l'année 2025.
3. Par décision du 11 décembre 2024, signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice du stand dénommé *Brasserie la Boc*, dans le cadre de l'animation *Récré de Noël*.
4. Par décision du 11 décembre 2024, signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice du stand dénommé *ArtCréa66*, dans le cadre de l'animation *Récré de Noël*.
5. Par décision du 11 décembre 2024, signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice du stand dénommé *Le Balcon d'Hannibal*, dans le cadre de l'animation *Récré de Noël*.
6. Par décision du 11 décembre 2024, signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice du stand dénommé *El Racó d'Elna*, dans le cadre de l'animation *Récré de Noël*.
7. Par décision du 11 décembre 2024, signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice du stand dénommé *La Pommeraie*, dans le cadre de l'animation *Récré de Noël*.
8. Par décision du 11 décembre 2024, signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice du stand dénommé *Atelier Cmakram*, dans le cadre de l'animation *Récré de Noël*.
9. Par décision du 12 décembre 2024, signature d'un contrat d'engagement de l'orchestre *Bailamor*, moyennant une participation fixée à 680 €, pour assurer le bal de la Fête nationale 2025.
10. Par décision du 16 décembre 2024, signature d'un bail commercial pour la location de l'immeuble situé 10 rue Porte Balaguer à ELNE, moyennant un loyer mensuel fixé à 89 €.
11. Par décision du 20 décembre 2024, signature d'un contrat de cession avec la société *Nina Show*, moyennant une participation fixée à 5 140 €, aux fins d'assurer la parade de Noël 2024.
12. Par arrêté du 23 décembre 2024, concession cinquantenaire n°3674 de deux casiers du groupe de caveaux en élévation dans le cimetière neuf communal.
13. Par décision du 23 décembre 2024, signature d'une convention d'émission de cartes d'achat avec l'établissement bancaire *Crédit Mutuel Méditerranéen*.
14. Par décision du 23 décembre 2024, signature d'une convention d'honoraires avec la *SCP Krivine & Viaud* pour la constitution en défense relative au pourvoi en cassation lié à la suspension d'un arrêté de permis de construire.
15. Par décision du 24 décembre 2024, désignation de Maître Emeric VIGO pour assurer la représentation de la commune dans une affaire relative à un permis de construire.
16. Par décision du 31 décembre 2024, signature d'un contrat de service pour l'utilisation du progiciel *Atal* avec la société *Berger Levrault*, moyennant une redevance annuelle fixée à 1 858,77 €HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

## 02 – Complexe sportif – Rénovation énergétique – Approbation de l’opération et demandes de subventions

Rapporteur : J. FAJULA

La commune s’est engagée en juin 2019 dans une démarche globale de rénovation énergétique avec mise en œuvre d’un programme de transition énergétique et d’économies de flux, énergies comme ressources. Répondant aux enjeux fixés par la loi 2015 de transition énergétique pour une croissance verte et par la loi Elan de 2018, ce programme communal s’inscrit en outre dans le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) conclu entre ELNE et la communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris.

Projet phare de la reconquête de l’espace Salitar, vaste unité foncière comprenant l’ancien collège et sa zone d’équipements sportifs, la rénovation énergétique du complexe sportif municipal *Castelló d’Empúries* trouve naturellement place au cœur des actions menées par la commune pour lutter contre le changement climatique et pour adapter son territoire à ses effets.

Avec l’ambition d’obtenir une labélisation or ou argent dans le cadre de la démarche Bâtiment Durable en Occitanie (BDO), cette opération énergétique exemplaire contribuera à la sécurisation des locaux et à leur confort d’utilisation, tout en générant des économies de fonctionnement. Il est de surcroît envisagé une option sur la rénovation de la piscine qui, à l’instar de l’ensemble des équipements concernés, serait alimentée par une chaufferie bois, équipement à haute performance environnementale par production de chaleur biomasse/bois.

Le montant du poste de travaux pour le volet « chaufferie » fera l’objet d’une demande de financement auprès de l’ADEME, au titre du Fonds Chaleur, ultérieurement soumise à l’approbation du Conseil.

Toutefois et afin d’optimiser le financement de l’ensemble des équipements structurants nécessaires à l’opération visée, il est d’ores-et-déjà requis de procéder à des demandes de co-financements croisés, en sollicitant au premier rang les services de l’Etat au titre du soutien à l’investissement local pour l’année 2025.

Le plan de financement prévisionnel de l’opération de rénovation énergétique du complexe sportif *Castelló d’Empúries* et de l’ancienne piscine municipale est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en € HT	Financements Sollicités	Montant en € HT	En %
<b>Maîtrise d’œuvre</b>		DSIL 2025 - 2026	414 157,97 €	14 %
Mission de maîtrise d’œuvre :		FEDER OS 2.1	600 000,00 €	20,28%
- BET structure, thermique, fluides	182 850,00 €	Région – BCO	443 740,68 €	15%
- Pré-étude de structures		Soutien aux équipements structurants		
- Études complémentaires - fluides		Département	443 740,68 €	15%
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>		AIT 2025 / BCO Equipements Structurants		
Demande de reconnaissance BDO*	6 562,12 €	CCACVI	443 740,68 €	15%
Démarche BDO	31 150,00 €	Fonds de Projets		
DIAG. Avant travaux	3 541,67 €	Autofinancement	612 953,80 €	20,72%
Étude topographique	10 500,00 €	<b>Total</b>	<b>2 958 271,23 €</b>	<b>100 %</b>
Étude de faisabilité chaufferie biomasse	5 600,00 €			
Mission CSPS	5 650,00 €			
Mission CT	9 200,00 €			
<b>Sous-total MOE/Études</b>	<b>255 053,79 €</b>			
* BDO = Bâtiment Durable en Occitanie				
<b>Travaux – TR1 – Rénovation complexe sportif</b>				
Désamiantage	100 000,00 €			
Gros Œuvre	230 000,00 €			
Menuiseries extérieures	82 500,00 €			
Isolation Thermique Extérieure	400 000,00 €			
Menuiseries intérieures	109 000,00 €			

Doublages/Faux plafonds	151 000,00 €
Serrurerie	37 000,00 €
Électricité	166 900,00 €
Plomberie – sanitaire- VMC	91 300,00 €
Chauffage/Ventilation	Financement séparé
Carrelage/faïences	49 000,00 €
Peintures	50 000,00 €
Revêtement de sol sportif	186 000,00 €
Tribune télescopique	80 000,00 €
Réfection des courts de tennis	79 967,44 €
<b>Travaux – TR2 – Rénovation piscine</b>	
Démolition/G.O./maçonnerie/serrurerie	506 700,00 €
Plomberie/filtration/équipements	343 750,00 €
Électricité	40 100,00 €
<b>Sous total travaux</b>	<b>2 703 217,14 €</b>
<b>Coût total prévisionnel</b>	<b>2 958 271,23 €</b>

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'aide de :

- l'Europe au titre des fonds FEDER (Action 1- OS 2.1),
- l'Etat au titre de la DSIL 2025 en deux tranches fonctionnelles,
- la Région au titre de l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics (ERP)/ dispositif de soutien aux équipements structurants Bourg-Centre Occitanie,
- du Département des Pyrénées-Orientales au titre de l'aide à l'investissement territorial/ dispositif de soutien aux équipements structurants Bourg-Centre Occitanie,

de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille au titre des Fonds de Projets.

#### Discussions :

**Jacques FAJULA :** Le complexe sportif a été créé en 1975, il a besoin d'être rénové. L'enveloppe globale est de 2,1 M€ auxquels s'ajoutent 900 K€ pour la piscine municipale. Nous prévoyons de toucher de la DSIL de l'Etat, d'accéder à un fonds FEDER de l'Europe, d'être soutenus financièrement par la Région, le Département et la Communauté de communes, pour un total d'aides espérées de 2,2 M€.

**M. le Maire :** 16% de cette somme investie seront également récupérés sous 2 ans au titre du FCTVA, remboursement partiel des 20% de la TVA appliquée. Je rappelle que la piscine est un souhait de longue date des Illibériens qui s'est manifesté par une pétition largement suivie. Entretemps nous avons connu des épisodes de sécheresse et la préfecture interdit encore aujourd'hui le remplissage des piscines individuelles, interdiction soutenue par la mairie d'ELNE. Il d'autant plus normal de soutenir les piscines municipales. Ce projet va prendre place sur 2025 et 2026.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**APPROUVE** l'opération telle que décrite supra ;

**ADOpte** le plan de financement présenté ;

**SOLLICITE** l'Europe au titre des Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ;

**SOLLICITE** l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;

**SOLLICITE** le Conseil Régional et le Conseil Départemental au titre des dispositifs de soutien aux équipements structurants Bourg-Centre Occitanie ;

**SOLLICITE** la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris au titre des fonds de concours projets ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à déposer toute demande de financement afférente à cette délibération ;

**PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget principal des exercices 2025 et 2026.

#### Scrutin :

**Pour :** 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST

ADOPTÉE

REJETÉE

AJOURNÉE

### 03 – Maternité suisse – Mécénat du Groupe Dassault – Convention

*Annexe 1 : Convention Groupe Dassault*

**Rapporteur : M. le Maire**

Dans le cadre du projet de restauration de la Maternité suisse-Château-d'en-Bardou, les démarches menées conjointement par la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine et le service communal de Recherche de Financements auprès du Groupe Dassault se concrétisent par la proposition de mécénat objet de la présente délibération.

En effet, par ses actions de mécénat, le Groupe Dassault souhaite mettre en lumière les personnalités de l'histoire de France et faciliter l'accès du plus large public aux sites qui en portent la mémoire. Le don envisagé vient soutenir la campagne de collecte toujours en cours et aidera à financer la phase 1 des travaux de consolidations structurelles d'urgence de la Maternité suisse.

Le projet de convention de mécénat ci-annexé prévoit ainsi le versement de 300 K€ par le groupe Dassault à la Fondation du Patrimoine ; celle-ci les reversera à la commune après déduction de 10% du montant alloué, correspondant à la couverture de ses frais et coûts de gestion et de suivi, soit un don final de 270 K€.

En contrepartie, la ville d'ELNE s'engage à mettre en place des actions de valorisation du mécénat, notamment :

- L'apposition d'une plaque de remerciement sur le site de la Maternité suisse,
- La mention du mécène dans les supports de communication de la commune,
- L'invitation à divers événements et actions liées à la restauration du site.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la conclusion de ladite convention de mécénat entre la Fondation du Patrimoine, le Groupe Dassault et la commune.

#### **Discussions :**

**M. le Maire :** L'ancien propriétaire doit être remercié d'avoir sauvé la Maternité mais ses travaux peu aboutis, couplés à une conjonction de circonstances comme la sécheresse ou l'implantation imposée d'une cage d'ascenseur, ont créé des désordres qu'il nous faut reprendre puisqu'il existait un risque d'effondrement. L'attractivité de cet établissement, qui recevait jusqu'à 40 000 personnes/an, a stimulé la progression des entrées au cloître et à la cathédrale, permettant au public de mesurer la progression de la très longue histoire d'ELNE.

Dans les grandes lignes, pour réhabiliter la totalité du monument, nous devons injecter environ 4 M€ pour une dizaine d'années de travaux envisagés. L'objectif pour cette municipalité est de rouvrir la Maternité rapidement car sa fréquentation a quasiment chuté de moitié : pour être en capacité d'y accueillir à nouveau du public en toute sécurité à tous les étages, le coût de réfection s'élève autour d'1,5 M€.

Nous avons lancé une souscription et nous avons eu la chance d'être sélectionnés par le Loto du Patrimoine. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a l'obligation de cofinancer les travaux de ce monument classé : si la DRAC apporte des financements, la Région et le Département sont, eux aussi, obligés de financer, à hauteur de 20% et 10% respectivement. Nous avons par ailleurs recueilli 785 K€ : 300 K€ de la Fondation du Patrimoine, 100 K€ d'AXA qui a exceptionnellement poussé son financement au-delà des 30 K€ habituels, aujourd'hui le Groupe Dassault, par sa fondation Histoire et Patrimoine, nous octroie 270 K€, 12 K€ de la fondation de l'ancienne commission ouvrière espagnole, 2 000 € du Crédit Agricole, la SARL Tuber 10 K€, l'association des Amis de la Maternité 9 000 €, les dons en régie 66 K€ et collecte en ligne 8 000 €. Nous recevons également en donation l'appartement d'une dame d'AIX-EN-PROVENCE, sans doute née à la Maternité. Par ailleurs, la préfecture a autorisé à déroger à la règle des 80% maximum d'aides à un projet quant à ces apports extérieurs. Il devient en conséquence envisageable que cette première tranche soit financée à 100% par des aides. Nous réfléchissons à la possibilité d'une plaque unique sur laquelle figureraient tous les donateurs, plutôt que plusieurs plaques disjointes.

Marcel Dassault père se réjouirait certainement de soutenir un projet comme celui de la Maternité car vous n'ignorez pas qu'il était juif, interné à Buchenwald et sauvé par l'organisation secrète du camp dirigée par Marcel Paul. Ce futur ministre communiste s'était fixé pour mission de sauver les personnalités qui compteraient pour la reconstruction de la France. Marcel

Dassault, Bloch de son véritable nom, était déjà un industriel important avant son internement ; en tant que doyen de l'Assemblée nationale, il a pris la défense de Marcel Paul quand celui-ci, alors député, a été attaqué par la droite qui le taxait de collaboration avec les Allemands durant sa captivité à Buchenwald.

**Jacques POIRSON** : Même la droite peut aider à financer des projets car elle comporte aussi des gens de bien. Bernard Arnault, patron d'LVMH qui a largement contribué à la réfection de Notre-Dame de Paris, pourrait également être sollicité. Les possibilités de mécénat doivent être toutes explorées.

**M. le Maire** : La Fondation du Patrimoine s'est chargé de contacter toutes les fondations : le Groupe Dassault a été sollicité par son intermédiaire. Si d'aucun dispose de contacts à nous transmettre, nous ne manquerons pas de nous mettre en relation avec eux.

**Annie PEZIN** : De façon générale, si certains doutaient de l'intérêt d'engager des financements sur la restauration de ce monument, le fait de cette mobilisation massive et diverse, des collectivités aux entreprises comme des particuliers, signifie bien l'importance de conserver ce lieu dans un état optimal pour qu'il continue à diffuser son message de paix et de solidarité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**APPROUVE** la convention de financement telle qu'annexée à la présente délibération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat ;

**PRÉVOIT** de porter le produit du don susvisé au budget principal de la commune, sur les exercices 2025 et suivants conformément au calendrier défini à la convention.

**Scrutin :**

**Pour** : 26 voix

**Contre** : 0 voix

**Abstentions** : 0 voix

**LA DÉLIBÉRATION EST**

**ADOPTÉE**

**REJETÉE**

**AJOURNÉE**

## **04 – Centre Municipal de Santé – Acquisition du couloir**

*Annexe 2 : Etat Descriptif Division*

**Rapporteur : R. CASTANIER**

La commune souhaite accroître le nombre de médecins du Centre Municipal de Santé (CMS), situé dans la résidence *Le Gallien*, afin de répondre à une demande de consultations en augmentation.

Deux locaux supplémentaires, lots n°32 et 33, ont ainsi été pris à bail à la *SCI Le Clos* le 23 juillet 2024 et font actuellement l'objet de travaux d'aménagements intérieurs. Ces lots sont desservis par un couloir, actuellement partie commune de la résidence. Ce tronçon desservant uniquement le CMS et ne présentant de ce fait aucune utilité pour la copropriété, la commune a sollicité les copropriétaires pour s'en porter acquéreur aux fins d'agrandir les surfaces utiles et de profiter de ses ouvertures.

Par assemblées générales successives, les copropriétaires ont approuvé, d'une part, de prélever ce couloir des parties communes pour créer un lot supplémentaire portant le numéro 34 d'une superficie de 16,60 m<sup>2</sup> et, d'autre part, de le céder à la commune moyennant le prix de 5 000 € qui sera versé sur le compte du syndic des copropriétaires *Le Gallien*.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet d'acquisition décrit supra.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**DÉCIDE** d'acquérir le lot n°34 selon le modificatif de l'état descriptif de division annexé à la présente délibération, d'une superficie de 16,60 m<sup>2</sup> et correspondant au couloir desservant les lots n°32 et 33 issus de la copropriété de la résidence *Le Gallien*, au prix de 5 000 € (cinq mille euros) qui sera versé sur le compte du syndic des copropriétaires *Le Gallien* ;

**DÉSIGNE** Maître Jérôme de ZERBI en tant que notaire chargé des actes inhérents à cette acquisition ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer tout acte et à signer tout document afférent à cette délibération ;

**PRÉVOIT** les frais correspondant à cette acquisition au budget de l'exercice en cours ;

**PRÉCISE** que ladite délibération remplace celle du 10 juillet 2024 numérotée 2024-123 portant sur le même objet, suite à une erreur technique

**Scrutin :**

**Pour :** 26 voix

**Contre :** 0 voix

**Abstentions :** 0 voix

**LA DÉLIBÉRATION EST**     ADOPTÉE     REJETÉE     AJOURNÉE

## **05 – Ecole Louise Michel - Subvention exceptionnelle - Voyage**

**Rapporteur : A. ARANDA**

*Escola Louise Michel – Ajut excepcional – Viatge*

*De cara a una sortida escolar sobre la temàtica del català a LA BISBAL D'EMPORDÀ, prevista del 10 al 12 de juny de 2025 concernint 31 alumnes bilingües de gran secció i 5 acompanyants, el director de l'escola maternal Louise Michel ha sol·licitat l'Ajuntament per l'atribució d'una subvenció excepcional.*

*Aquesta sortida serà una oportunitat perquè els infants convalidin sobre el terreny els coneixements adquirits a classe, per donar a conèixer la prevenció ambiental, per descobrir la vida col·lectiva i guanyar autonomia alhora que es reforça l'aprenentatge del català.*

*L'Assemblea està invitada a decidir sobre l'assignació d'una subvenció excepcional de 1.800 €, és a dir, 50 € x 36 participants a l'escola Louise Michel per a l'exercici 2025.*

**Després de deliberar, el Consell Municipal:**

**CONCEDIR** una subvenció excepcional de 1.800 € a l'escola Louise Michel per a l'organització d'una sortida escolar a LA BISBAL D'EMPORDÀ l'any 2025;

**INGRESSAR** aquesta subvenció al compte de la cooperativa escolar central de l'escola, anomenada cooperativa escolar Louise Michel;

**PREVEURE** els crèdits corresponents al pressupost principal de l'exercici 2025.

---

**VU** la demande de la Directrice de l'école maternelle Louise Michel, en date du 27 septembre 2024 ;

Dans la perspective d'un séjour scolaire sur le thème du catalan à LA-BISBAL-D'EMPORDA, prévu du 10 au 12 juin 2025 et concernant 31 élèves de grande section bilingue et 5 accompagnants, la Directrice de l'école maternelle Louise Michel a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Ce voyage sera l'occasion pour les enfants de valider sur le terrain les connaissances acquises en classe, d'être sensibilisés à la prévention de l'environnement, de découvrir la vie collective et de gagner en autonomie tout en renforçant les apprentissages linguistiques du catalan.

L'Assemblée est appelée à se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 800 €, soit 50 € x 36 participants, à l'école maternelle Louise Michel pour l'exercice 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 800 € à l'école maternelle Louise Michel pour l'organisation d'un voyage scolaire à LA-BISBAL-D'EMPORDA en 2025 ;

**PRÉVOIT** de verser cette subvention sur le compte de la coopérative scolaire centrale de l'école, dénommée coop scolaire Louise Michel ;

**PRÉVOIT** les crédits afférents au budget principal de l'exercice 2025.

**Scrutin :**

**Pour :** 26 voix

**Contre :** 0 voix

**Abstentions :** 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST  ADOPTÉE  REJETÉE  AJOURNÉE

## **06 – Ecole Française Dolto - Subvention exceptionnelle - Voyage**

**Rapporteur : A. ARANDA**

Dans la perspective d'un séjour scolaire sur le thème de la pêche et de l'environnement maritime à LEUCATE (11), prévu du 30 juin au 2 juillet 2025 et concernant 25 participants, la Directrice de l'école élémentaire Française Dolto a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Ce voyage sera l'occasion pour les enfants de valider sur le terrain les connaissances acquises en classe, de découvrir l'activité des petits métiers de la pêche et la vie collective ainsi que de gagner en autonomie tout en étant sensibilisés à la prévention des milieux côtiers.

L'Assemblée est appelée à se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 750 €, soit 30 € x 25 participants, à l'école élémentaire Française Dolto pour l'exercice 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 750 € à l'école élémentaire Française Dolto pour l'organisation d'un voyage scolaire à LEUCATE en 2025 ;

**PRÉVOIT** de verser cette subvention sur le compte de la coopérative scolaire centrale de l'école, dénommée coop scolaire élémentaire Française Dolto ;

**PRÉVOIT** les crédits afférents au budget principal de l'exercice 2025.

**Scrutin :**

**Pour :** 26 voix

**Contre :** 0 voix

**Abstentions :** 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST  ADOPTÉE  REJETÉE  AJOURNÉE

## **07 – Francas 66 – Mise à disposition de locaux**

*Annexe 3 : Convention FRANCAS 2025*

**Rapporteur : A. ARANDA**

L'association départementale des Francas des Pyrénées-Orientales a demandé l'autorisation d'utiliser les locaux du centre de loisirs associé à l'école Joseph Néo (CLAE) afin d'y organiser une session générale du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) du 17 au 28 février 2025 inclus, pour une vingtaine de stagiaires maximum.

Il est proposé à l'Assemblée de répondre favorablement à cette requête et de mettre à la disposition des Francas, à titre gracieux, du 17 au 28 février 2025 inclus de 8 h à 18 h 30, les locaux suivants :

- 2 salles d'activités appartenant à la commune, situées au rez-de-chaussée du CLAE Joseph Néo, 10 rue des Corbières à ELNE,
- le plateau sportif et 2 sanitaires extérieurs dépendant de l'école Joseph Néo attenante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**METTE** à disposition temporaire, à titre gratuit et au profit de l'association des Francas des Pyrénées-Orientales, les locaux et installations ci-dessus détaillés, du 17 au 28 février 2025 inclus afin d'y organiser une session de formation générale du BAFA ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

**Scrutin :**

**Pour :** 26 voix

**Contre :** 0 voix

**Abstentions :** 0 voix

**LA DÉLIBÉRATION EST**

ADOPTÉE

REJETÉE

AJOURNÉE

## **08 – Maternité suisse - Dépôt d'œuvres d'art - Convention**

*Annexe 4 : Convention dépôt d'œuvres*

**Rapporteur : RM. MATTIANI**

Le 16 Juin 2024, l'association *DAME* a organisé l'événement artistique *Mater'Art* dans le jardin de la Maternité suisse d'ELNE, lors duquel s'est tenue une performance picturale en direct ; quatre tableaux, en lien avec la Maternité suisse et l'œuvre d'Elisabeth Eidenbenz, ont été réalisés par des peintres amateurs à cette occasion.

Il est proposé que ces quatre œuvres, appartenant à l'association *DAME* et détaillées dans le projet de convention proposé, soient mises en dépôt à titre gratuit à la Maternité suisse pour une durée de douze mois reconductibles.

La liste de ces œuvres est la suivante :

- « La Maternité et ses roses jaunes » réalisé par Mme RUSSELI,
- « DAME Elisabeth » réalisé par Mme ORTEGA-RECASENS,
- « La Rose Suisse » réalisé par M. ARANEGA,

« La Maternité d'Elné Havre de Paix » réalisé par Mme CASTANYER.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte et document afférents.

**Scrutin :**

**Pour :** 26 voix

**Contre :** 0 voix

**Abstentions :** 0 voix

**LA DÉLIBÉRATION EST**

ADOPTÉE

REJETÉE

AJOURNÉE

## **09 – Compagnie Troupuscule - Convention de cadrage**

*Annexe 5 : Convention Troupuscule 2025*

**Rapporteur : RM. MATTIANI**

Dans le cadre de la politique de la ville, la commune et *Troupuscule Théâtre* s'engagent dans une coopération, déjà initiée par une délibération du 10 juillet 2024 par laquelle une subvention de 1 200 € était octroyée à la compagnie dans le cadre du QPV.

Les arts et la culture prenant place comme vecteur de cohésion sociale, le projet *Blanche Neige ? Elle ou Lui ???* s'inscrit dans la thématique 2025 de politique culturelle communale, *Femmes en luttés*. En effet, il vise à sensibiliser les publics enfants, adolescents et adultes du quartier prioritaire, et plus généralement les habitants de la commune, aux problématiques liées à la condition de la femme à travers la pratique artistique.

Très librement inspirée du conte populaire des frères Grimm, la comédie *Blanche Neige doit mourir*, créée par *Troupuscule Théâtre* en 2021, traite de la place et de l'image de la femme dans notre société. Elle sera présentée à ELNE le 12 février 2025 et servira de socle à l'ensemble du projet.

Autour de cette création théâtrale, la compagnie proposera un stage de théâtre et un stage de cirque, danse et mime du 17 au 22 février 2025, avec restitution de ces ateliers le 22 février durant le carnaval.

Le partenariat soumis à l'approbation de l'Assemblée prendra fin le 22 février 2025 après le carnaval.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**APPROUVE** le projet présenté supra et les termes de la convention ci-annexée ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de cadrage susvisée ainsi que tout acte et document afférent.

**Scrutin :**

**Pour :** 26 voix

**Contre :** 0 voix

**Abstentions :** 0 voix

**LA DÉLIBÉRATION EST**     ADOPTÉE     REJETÉE     AJOURNÉE

## **10 – Intempéries à Mayotte – Don au Secours populaire**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le Secours populaire français appelle à la solidarité et aux dons financiers pour venir en aide aux populations touchées par le cyclone *Chido* à Mayotte, ce dernier n'ayant fait qu'aggraver une situation déjà extrêmement précaire. L'urgence est d'autant plus prégnante qu'avec la saison des pluies qui approche, les habitants doivent se protéger alors qu'une grande partie des personnes vivant dans les bidonvilles ont tout perdu et que ceux qui ont la chance de vivre dans des structures en dur ont aussi été très impactés.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder à l'association une aide d'un montant de 1 000 €.

**Discussions :**

**M. le Maire :** Comme cela s'était passé à SAINT-MARTIN, la présence de nombreux clandestins ne permet pas d'évaluer avec justesse le nombre de victimes qui sont, de fait, hélas beaucoup plus nombreuses que les chiffres officiels n'en font état. De même que nous l'avions décidé pour la population de VALENCIA qui avait souffert, je vous propose de soutenir l'œuvre de reconstruction et de solidarité envers les Mahorais.

**Jacques POIRSON :** Nous voterons pour. Mais l'émigration à Mayotte des Comoriens complique la situation.

**M. le Maire :** A mes yeux, il n'existe pas de différence de couleur ou de religion ; ces gens ont tous souffert du cyclone, et probablement les plus pauvres sont ceux qui ont le plus souffert. Le Secours populaire est digne de notre confiance pour bien employer cet argent.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**ATTRIBUE** une aide de 1 000 € au Secours populaire français ;

**PRÉVOIT** les crédits au budget de l'exercice en cours.

**Scrutin :**

**Pour :** 26 voix

**Contre :** 0 voix

**Abstentions :** 0 voix

**LA DÉLIBÉRATION EST**     ADOPTÉE     REJETÉE     AJOURNÉE

## **Questions diverses**

**Rose-Marie MATTIANI :** Samedi 25 janvier à 16h30 au musée Terrus aura lieu l'inauguration de l'exposition photos de Monique Hervo, humaniste et militante pour le droit au logement des étrangers. Ensuite, un documentaire sera projeté au cinéma Vautier sur la vie et l'œuvre de cette femme, en présence du réalisateur et du commissaire de l'exposition. Cette projection sera suivie d'un débat et de dédicaces du livre *Monique HERVO, une mémoire en partage*. A 19h30, un buffet oriental sera proposé à l'espace Gavroche et précèdera la projection à 21h du film *Pourquoi tu souris ?*, venant clore le festival *Cinéma des Suds...si Loin, si Proches*.

**Christelle JIMENEZ :** Malgré les bruits qui circulent, tous les commerces du centre-ville ne ferment pas ; au contraire, un changement de propriétaire est intervenu pour le bar *Chez Cri-Cri* qui est devenu *Ladi Lafé*, un bar-restaurant qui sera inauguré

samedi 25 à 19h. *Ladi Lafé* est une expression réunionnaise qui signifie les petits potins.

**M. le Maire :** Nous restons en effet attachés au développement des commerces en ville. Pour information, rue Nationale, en lieu et place de l'ancienne poissonnerie s'installe une galerie d'art, un fleuriste crée son magasin au 36 et un magasin d'inventus de Kiabi va s'implanter. Nous avons aussi des contacts pour la salle Hélène, on travaille pour cela avec un bureau d'études et autres partenaires.

---

**La séance est levée à 21h15**

Procès-verbal adopté en séance du 12/02/2025  
Certifié exact,  
Le Président de séance



Procès-verbal adopté en séance du 12/02/2025  
Certifié exact,  
La secrétaire de séance

Annie PEZIN



